# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 11 décembre 2014 3.1

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

REVISION GENERALE

DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

MARCHE D'ETUDES PASSE AVEC

LE GROUPEMENT SYCOMORE-DEVES

APPROBATION D'UN AVENANT N° 1

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

**"**Le Plan local d’urbanisme (PLU) est en cours de révision générale à la suite d'une consultation lancée en mai 2012 conformément aux articles 33 et 57 du Code des marchés publics.

Après attribution du marché par la commission d’appel d’offres réunie le 19 juin 2012, le conseil municipal, dans sa séance du 12 juillet 2012, a autorisé, entre autres, le maire à signer le marché avec le groupement d’entreprises composé du groupe SYCOMORE (Jean-Marie FREYDEFONT et Eliane AUBERGER) et du cabinet d’avocats DEVES, tous deux situés à Clermont-Ferrand (63100), pour un montant de :

- tranche ferme : 34 000,00 € HT

- tranche conditionnelle : évaluation environnementale : 1 500,00 € HT

**Total : 35 500,00 € HT**.

En cours de marché, des prestations complémentaires ont été effectuées :

* ***Pour les OAP*** (Orientations d’Aménagement et de Programmation) :

L’objectif de l’OAP est d'élaborer un programme d’aménagement au sens plein du terme non limité au programme de construction. Il ne s’agit pas de figer l’aménagement d’un site mais de l’orienter pour que soit assurée en phase opérationnelle une bonne intégration des objectifs communaux définis au PADD (projet d'aménagement et de développement durable), des contraintes et potentialités du site, des enjeux environnementaux, des conditions d’insertion du projet dans son environnement.

Rappel : le SCoT (schéma de cohérence territoriale) a demandé en cours d’étude la réalisation d’OAP sur toutes les zones opérationnelles ainsi que sur tous les terrains situés en zone U constituant un enjeu d’aménagement d’ensemble. Compte tenu de ces données, la ville de Riorges a été contrainte de demander, au cours des séances de travail, un certain nombre de propositions supplémentaires d’OAP au cabinet Sycomore qui n’étaient pas prévues lors de la constitution du cahier des charges.

Cela représente un coût supplémentaire de 2 080 € HT.

* ***Pour l’étude environnementale***

Les points soulevés par l’autorité environnementale (Direction régionale de l’environnement de l’aménagement et du logement - DREAL) après examen de la

demande au cas par cas de la ville de Riorges, obligent à une étude environnementale plus conséquente et ajustée que prévue initialement, justifiant une augmentation du prix prévu lors du marché.

Le prix initial de 1 500 € est porté à 2 591 € HT, ce qui représente un coût supplémentaire de 1 091 € HT.

Le montant initial du marché qui était de 35 500 € HT, est porté à 38 671 € HT, soit une augmentation de + 8,93 %.

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec le prestataire.

La commission d’appel d’offres réunie le 1er décembre 2014, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l’avenant n° 1 au marché d'études pour la révision générale du plan local d’urbanisme ;
2. autorise le maire à le signer.